

## Communiqué de presse

# Ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Natixis suivie d'un possible retrait obligatoire

Paris, le 3 juin 2021

À la suite de l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises, BPCE annonce aujourd'hui que l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Natixis qu'elle a déposée (l'« Offre ») sera ouverte du 4 juin 2021 (inclus) au 1<sup>er</sup> juillet 2021 (inclus).

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a déclaré l'Offre conforme le 15 avril 2021, et a le même jour apposé son visa sur la note d'information de BPCE (la « Note d'Information ») et sur la note en réponse de Natixis (la « Note en Réponse »), respectivement sous les numéros 21-107 et 21-108. Les documents détaillant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de BPCE et de Natixis ont été déposés auprès de l'AMF le 2 juin 2021 et diffusés le 3 juin 2021 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

L'Offre est effectuée au prix de 4,00 euros par action Natixis (dividende détaché). Ce prix de 4,00 euros par action Natixis (dividende détaché) représente une prime par rapport à l'ensemble des méthodes de valorisation mises en œuvre par l'initiateur (voir la section 3.1.1 de la Note d'Information) et l'expert indépendant (voir la section 7 de la Note en Réponse), et en particulier :

- une prime de +18% sur le cours de bourse de Natixis à la clôture du 5 février 2021<sup>1</sup> ;
- une prime de +43% par rapport au cours moyen de Natixis (pondéré par les volumes) des 60 jours de cotation précédents l'annonce de l'offre<sup>2</sup> ;
- une prime comprise entre +52% et +97% par rapport aux valorisations résultant des méthodes analogiques ; et
- une prime comprise entre +9% et +41% par rapport aux valorisations résultant des méthodes intrinsèques.

En outre, le prix de l'Offre représente également une prime par rapport aux deux indicateurs suivants :

- +37% par rapport au multiple moyen de résultat net 2022 estimé des banques françaises, en date du 31 mai 2021<sup>3</sup> ;
- +39% par rapport au multiple moyen d'actif net tangible (publié pour le T1 2021) des banques françaises, en date du 31 mai 2021<sup>4</sup>.

Le 15 mars 2021, ayant pris connaissance des travaux du Comité *ad hoc* et des conclusions du cabinet Ledouble, agissant en qualité d'expert indépendant, dont le rapport conclut que les termes

<sup>1</sup> Le cours de clôture du 8 février 2021 n'a pas été pris en compte en raison de mouvements importants sur le titre

<sup>2</sup> 60 jours de cotation jusqu'au 5 février 2021

<sup>3</sup> Prime calculée par rapport au multiple moyen de RNPG 2022 estimé des banques françaises ; RNPG 2022 estimé de Natixis constant par rapport aux estimations utilisées dans la note d'information ; RNPG 2022 estimés ajustés des coupons sur titres super-subordonnés de chaque banque

<sup>4</sup> Prime calculée par rapport au multiple moyen d'actif net tangible (publié pour le T1 2021) des banques françaises

de l'offre de BPCE sont équitables pour les actionnaires de Natixis, le Conseil d'administration de Natixis a rendu à l'unanimité un avis motivé favorable sur l'Offre, en considérant que celle-ci est dans l'intérêt de Natixis, ses actionnaires et ses salariés, et a recommandé aux actionnaires de Natixis d'apporter leurs actions à l'Offre.

En application des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, BPCE a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois (3) mois à compter de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions Natixis, si le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de Natixis ne représentent pas, à l'issue de l'Offre, plus de 10 % du capital et des droits de vote de Natixis. Dans un tel cas, le retrait obligatoire porterait sur les actions Natixis autres que celles détenues par BPCE ou assimilées à celles-ci (en ce compris notamment les actions couvertes par un accord de liquidité). Il serait effectué moyennant une indemnisation des actionnaires concernés au prix de 4,00 euros par action Natixis. La mise en œuvre de cette procédure entraînera la radiation des actions Natixis du marché réglementé d'Euronext Paris.

Les informations et documents liés à l'Offre sont disponibles comme suit :

- la Note d'Information établie par BPCE ayant reçu de l'AMF le visa n°21-107 en date du 15 avril 2021 et les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de BPCE peuvent être consultées sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de BPCE ([www.groupebpce.com](http://www.groupebpce.com))
- la Note en Réponse établie par Natixis ayant reçu de l'AMF le visa n°21-108 en date du 15 avril 2021 et les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Natixis peuvent être consultées sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com))

Un numéro vert gratuit est à la disposition des actionnaires individuels de Natixis pour toute question concernant l'Offre (ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00) : **0800 41 41 41**

D.F. King Ltd agit en tant qu'agent d'information auprès des actionnaires institutionnels de Natixis (contact : M. David Chase Lopes, Managing Director, EMEA).

## AVERTISSEMENT

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente d'actions Natixis ou une offre de vente, dans aucun pays, y compris en France. Il n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France, à l'exception de ceux dans lesquels une telle diffusion est autorisée par les lois et règlements applicables.*

*La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué, ainsi que l'Offre et son acceptation, peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adressera pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et ne sera pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. BPCE décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*

### À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE, avec son modèle de banque coopérative universelle, représenté par 9 millions de sociétaires, est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 105 000 collaborateurs, il est au service de 36 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine. Il déploie également, avec Natixis, les métiers mondiaux de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements. A travers ce dispositif, il propose à ses clients une offre complète et diversifiée : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance et d'investissement. La solidité financière du groupe est reconnue par quatre agences de notation financière, Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A+, perspective négative), Fitch (A+, rating watch negative) et R&I (A+, perspective stable).

### À propos de Natixis

Natixis est un établissement financier français de dimension internationale spécialisé dans la gestion d'actifs et de fortune, la banque de financement et d'investissement, l'assurance et les paiements. Filiale du Groupe BPCE, 2e acteur bancaire en France à travers ses réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, Natixis compte près de 16 000 collaborateurs dans 38 pays. Elle accompagne et conseille sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels, ainsi que les clients des réseaux du Groupe BPCE. Cotée à la Bourse de Paris, Natixis dispose d'une structure financière solide avec un total fonds propres CET1 en Bâle 3<sup>(1)</sup> de 12,1 milliards d'euros, un ratio CET1 Bâle 3<sup>(1)</sup> à 11,6% et des notations long terme de qualité (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+).

<sup>(1)</sup> Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois sans mesures transitoires  
Chiffres au 31 décembre 2020

---

#### Contacts presse Groupe BPCE

Christophe Gilbert : 01 40 39 66 00  
[presse@bpce.fr](mailto:presse@bpce.fr)



[groupebpce.fr](https://www.groupebpce.fr)

#### Relations Investisseurs Groupe BPCE

Roland Charbonnel : 01 58 40 69 30  
François Courtois : 01 58 40 46 69  
[bpce-ir@bpce.fr](mailto:bpce-ir@bpce.fr)